

Nouvelles RSG en négo

La FIPEQ vous informe !

Sous le couvert du discours d'un nécessaire régime d'austérité, le ministère a maintenu que sa marge de manœuvre n'était que de 0,50 % et qu'il avait choisi de l'investir pour faire passer la valeur des vacances de 70 % à 78 % de la subvention (pendant les 17 jours d'APSS non déterminées). Aussi, le ministère refuse toujours de répondre à nos demandes, notamment :

- ✓ La reconnaissance des cinquante heures travaillées;
- ✓ Le paiement des vacances à 100 %;
- ✓ L'ajout de cinq (5) congés fériés;
- ✓ L'ajout de congés sociaux et de maladie payés;
- ✓ Le versement de l'allocation poupon jusqu'à 24 mois;
- ✓ Une allocation pour les milieux à plus de 6 enfants;
- ✓ Le maintien de la subvention pendant 2 semaines, en cas de départ du parent sans préavis.

Même si le ministère est globalement fermé sur l'ensemble de nos revendications monétaires, le porte-parole du gouvernement s'est dit ouvert à discuter de certaines de nos demandes périphériques. En effet, il y a de l'ouverture pour l'obtention du paiement de la contribution réduite par les bureaux coordonnateurs pendant toutes les journées d'APSS, lorsque les parents sont exemptés de la contribution réduite. L'équipe ministérielle a également reconnu les problématiques sur le terrain concernant les subventions pour enfants à besoins particuliers. Rappelons que nous souhaitons prévoir des modalités pour avoir accès plus facilement à ces allocations.

Le ministère accepte aussi de discuter des problèmes liés aux sommes récupérées par les BC, lorsque ceux-ci considèrent, après enquête, avoir versé trop d'argent à une RSG. Aussi, le porte-parole de la ministre se dit prêt à chercher des solutions, notamment, pour éviter des récupérations importantes et/ou unilatérales.

L'équipe ministérielle continue également à réfléchir sur notre demande de compensation pendant toute la durée de la suspension immédiate faisant suite à un signalement à la DPJ, mais nous a questionnés sur certains cas particuliers où un remboursement pourrait être nécessaire, tel que le cas d'une RSG qui plaide coupable.

Enfin, le ministère est aussi disposé à regarder la possibilité de notre demande d'indemnisation des frais de formation de la remplaçante, ainsi que notre demande de reporter les sommes non dépensées dans le cadre du comité de formation et de perfectionnement.

Nous avons convenu de cinq (5) dates de négociation entre le 1^{er} et le 22 octobre. La prochaine rencontre aura lieu ce mercredi 1er octobre.

Le Comité de négociation

Nathalie Baril, RSG
Lucie Lefebvre, RSG
Mélanie Lavigne, RSG
Lyne Gravel, conseillère CSQ
Aude Vézina, conseillère CSQ

POUR RESTER INFORMÉ

<http://www.rsgensemble.org/>

